



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mars 2023

Ouverture de séance :

Validation du PV de la dernière assemblée : PV du 11 janvier 2023

Unanimité

M. le Maire demande à l'assemblée de lui en donner acte.

I. Désignation du secrétaire de séance :

Rapporteur : Anthony Melin

Mesdames et Messieurs, avant de démarrer l'ordre du jour de notre séance, je vous propose, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, de nommer un secrétaire de séance.

Je vous propose de désigner à cet effet, **Monsieur Morgan Hillaire**.

Monsieur HILLAIRE va donc procéder à l'appel des conseillers :

II. Appel nominal des conseillers municipaux :

ÉLU	PRÉSENT	ABSENT	EXCUSÉ	DONNE PROCURATION À
ANTHONY MELIN	x			
JACQUES CRUZ	x			
LAETITIA GAUTREAU				CHRISTIAN BILLEBAULT
UGO CAROTTI	x			
STÉPHANIE PRADON	x			
CHRISTIAN BILLEBAULT	x			
NADINE FARGIER	x			
ISABELLE NAVARRO	x			
LAURENCE NAVARRO	x			
GAID LE BAYEC	x			
LIONEL COTTIN	x			
CORALINE FESQUET				MORGAN HILLAIRE
YANN BENAZET				UGO CAROTTI
MORGAN HILLAIRE	x			
JOSÉ CARRENO	x			
ELISABETH KÉRACHE	x			
THIERRY VERNIERE	x			
ROGÉ ANDRÉO	x			
EMMANUELLE PAIN	x			



III. Constat du Quorum :

Le Quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

IV. Informations au conseil

1ers secours : Signature d'une prestation de Formation aux gestes des premiers secours aux Candillarguais avec l'union départementale des sapeurs pompiers. Prix 250€ pour 5 à 10 personnes.

Nous allons essayer une première formation qui est vouée à être reconduite si elle est réussie.

ORPHÉE : Signature du contrat et de la convention C3RB informatique (maintenance logiciel bibliothèque ORPHÉE). Montant 269,65€ HT

Billetweb : Signature d'une convention avec Billetweb pour assurer une billetterie en ligne pour l'ensemble de nos spectacles. Le tarif appliqué est de 0,29€ + 1% HT par billet payé en ligne

Don du sang : le 5 avril Salle Simone VEIL.

Food truck : étant donné que l'organisation des soirées Marchés des producteurs est de moins en moins évidente avec la disparition progressive de producteurs locaux, nous avons décidé avec le Pays de l'Or de ne pas renouveler la convention d'organisation avec la Chambre d'agriculture.

La commune assurera désormais l'organisation de soirées Food Truck les 3èmes jeudis du Mois sur le même principe que les soirées Marchés des producteurs. Un minimum de 7 foodtrucks est assuré, des jeux pour les enfants et une animation musicale directement prise en charge par les food trucks.

Enfin, un concert à destination de toutes les générations est organisé sur la place du village en guise d'ouverture de la saison estivale. Une billetterie est disponible via le prestataire Billetweb. Si cet événement est réussi, il a vocation à être renouvelé chaque année.

Arrêtés :

- (12/01/2023) Arrêté renouvellement des réseaux eaux usées avenue de la Mer, Rue du chêne Et rue de la Providence. Les travaux se dérouleront jusqu'à fin Mai 2023.
- (30/01/2023) Face au risque de voir éclore sur le centre du village une épicerie de nuit, Arrêté réglementation des épiceries de nuit les contraignant à fermer de 20H à 6H du matin, sur le fondement de l'impact que représenterait ces activités sur la tranquillité publique.
- (03/03/2023) Arrêté démarchage à domicile : de même afin de prévenir toute atteinte à la tranquillité et l'ordre public, face aux nombreux démarchages potentiellement illégaux, j'ai pris



un arrêté imposant à tout démarcheur de se déclarer au préalable en Mairie avec présentation de documents justificatifs.

- (21/03/2023) Arrêté nidification -> Comme chaque année, pour assurer l'accouplement et la reproduction des espèces présentes dans nos zones naturelles, un arrêté de fermeture des sentiers de promenade a été pris du 1^{er} Avril au 31 Mai 2023 Inclus.

V. Lecture de l'ordre du jour du 28 mars 2023

01. Budget Principal - compte de gestion 2022
02. Budget Annexe panneaux photovoltaïques - compte de gestion 2022
03. Élection du Président de séance pour le vote des comptes administratifs 2022
04. Budget Principal - Compte administratif 2022
05. Budget Annexe panneaux photovoltaïques - Compte administratif 2022
06. Budget Principal - Affectation des résultats de l'exercice 2022
07. Vote des taux des bases communales 2023
08. Budget Principal - Budget Primitif 2023
09. Budget Annexe panneaux photovoltaïques - affectation des résultats de l'exercice 2022
10. Budget Annexe panneaux photovoltaïques - Budget Primitif 2023
11. Emprunts projet d'autonomie énergétique
12. Acquisition d'une balayeuse de voirie
13. Acquisition d'une licence IV
14. Instauration d'un périmètre d'étude
15. Création et suppression de postes - Tableau des effectifs
16. Ouvertures dominicales
17. Motion de soutien aux traditions taurines
18. Questions orales



1. Budget principal : Compte de gestion 2022

Rapporteur : Anthony Melin

Le compte de gestion est établi par le Service de Gestion Comptable.

Ce document comptable retrace l'ensemble des écritures passées par le receveur de la Collectivité tout au long de l'année civile. Il est, à ce titre, le double du compte administratif tenu par l'ordonnateur dans sa partie « exécution budgétaire ».

Il décrit également l'ensemble des écritures non budgétaires relatives aux comptes de tiers et aux comptes de bilan. Il donne enfin une vision patrimoniale de la collectivité par la tenue du bilan comptable.

Le compte de gestion doit être approuvé par l'assemblée délibérante lors de la séance relative à l'approbation du compte administratif.

L'ensemble des écritures passées étant identique à celles du compte administratif, **je vous propose d'approuver le compte de gestion 2022 du budget principal.**

Unanimité

2. Budget panneaux photovoltaïques : Compte de gestion 2022

Rapporteur : Anthony Melin

Au même titre que pour le budget principal, le compte de gestion est établi par le Service de Gestion Comptable à la clôture de l'exercice. Les mêmes règles s'imposent pour tous les budgets principal ou annexe.

Ainsi, puisque l'ensemble des écritures passées est identique à celles du compte administratif, **je vous propose d'approuver le compte de gestion 2022 du budget annexe « panneaux photovoltaïques ».**

Unanimité



Candillargues

3. Élection du président de séance pour le vote des comptes administratifs 2022

Rapporteur : Anthony MELIN

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des collectivités Territoriales, le Maire est tenu de se retirer au moment du vote des Comptes Administratifs, il est donc nécessaire de procéder à l'élection d'un Président de séance pour le vote de ces comptes.

S'il n'y a pas d'autre candidat, je vous propose d'élire Monsieur Ugo Carotti Président de séance pour le vote des comptes administratifs.

Unanimité



4. Budget principal : Compte administratif 2022

Rapporteur : Ugo Carotti

Le compte administratif retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Il illustre les investissements réalisés ou engagés. Je vous en donne lecture par chapitre :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET PRINCIPAL

VOTE PAR CHAPITRE	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		COMMENTAIRES
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	
.011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	269 246,08	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITE (Electricité, entretien bâtiments, fournitures sco ... = gestion courante
.012	CHARGES DE PERSONNEL FRAIS ASSIMILES	591 980,68	Rémunérations, œuvres sociales, médecines du travail
.014		16 271,00	FPIC : fonds nationale de péréquation ressources Intercommunales et communales = réversion aux communes et Interco moins favorisées
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	154 148,06	Indemnités élus, SDIS, subventions aux associations
	TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE	1 031 645,82	
66	CHARGES FINANCIERES	28 409,92	Emprunts+ Frais Ligne de trésorerie + Perte de change
	TOTAL DES DEPENSES REELLE DE FONCTIONNEMENT	1 060 055,74	
.042	OPERAT* ORDRE TRANSFERT ENTRE SECT*	9 660,81	Amortissements : Hérault Energies avenue G. Brassens/Attribution compensation 2020/2021
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	9660,81	
	TOTAL	1 069 716,55	



Candillargues

www.candillargues.fr

VOTE PAR CHAPITRE	RECETTES DE FONCTIONNEMENT		COMMENTAIRES
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	
.013	ATTENUATION DE CHARGES	49 238,77	AIDE FINANCIERE AUX APPRENTIS - CONSEILLER NUMERIQUE - REGUL CONGE MATERNITE - SMAEL - INDEMNITE INFLATION 2022
70	PRODUITS SERVICES DOMAINE ET VENTE DIVERSE	70 258,66	CIMETIERE COLUMBARIUM - STATIONNEMENT FDI HABITAT - REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC - GARDERIE ...
73	IMPOTS ET TAXES	806 524,14	ETAT - TAXE FINALE SUR ELECTRICITE - ATTRIBUTION COMPENSATION AGGLO - TAXES DE SEJOUR
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	294 052,82	DOTATIONS DE L'ETAT
75	AUTRE PRODUITS DE GESTION COURANTE	29 790,99	REVENUS DES IMMEUBLES - COMMERCE - HANGAR - ESPACE SIMONE VEIL - TERRAIN DERRIERE BOULODROME
	TOTAL RECETTES GESTION COURANTE	1 249 865,38	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	14 462,16	REMBOURSEMENTS/AVOIRS
	TOTAL DES DEPENSES REELLE DE FONCTIONNEMENT	1 264 327,54	
.042	OPERAT* ORDRE TRANSFERT ENTRE SECT*	58 271,07	ECRITURES TRAVAUX EN REGIE : CIMETIERE SALLE RENE VIDAL BARRIERES TAURINES PORTION VOIRIE TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE
	TOTAL	1 322 598,61	



Candillargues

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET PRINCIPAL

VOTE PAR CHAPITRE	DEPENSES INVESTISSEMENT	MONTANT	RESTE A REALISER	COMMENTAIRES
CHAPITRE 20	LIBELLE			
	CONCESSIONS DROITS SIMILAIRES	467,58	764,40	ACCOMPTE SITE DE LA COMMUNE + PMS OFFICE -> voir SUIVIR SITE DE LA COMMUNE
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	21 827,00	0,00	ATTRIBUTION COMPENSATION PLUVIAL
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 870,65	4000,00	ACHATS PETITS INVESTISSEMENT (LUNE ELECTROLUX - THOUZOUNQUE - FRIGO - VAISE OUTILAGE - ORNATEURS RECONSTRUCTION - ORNATEUR COMPTA - VERIFICATION PACK INFORMATIQUE (avec Microsoft Office 2019 & suite de base) - voir ATTACHE PETIT COMPTABLE 2022
	TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE	34 165,23	1 164,40	
OPERATION				
9010	AMENAGEMENTS URBAINS	65 985,68	3 7 675,14	ACCOMPTE ETUDES URBAINES ET FASABUITE AMENAGEMENT LOTISSEMENT PLU - voir TRAVAUX - ATTRIBUTION 2022 - voir 2022 - voir 2022 - voir 2022 - voir 2022
9012	BATIMENTS COMMUNAUX	10 845,63	2 654,82	BANQUEMENT SAIR - FACADE - CUISINE - SALLE REINE VIDAL - TELEPHONE - voir 2022 - voir 2022 - voir 2022 - voir 2022
9015	ELECTRIFICATION RURALE	8 447,15	6 668,03	
9020	GROUPE SCOLAIRE	486 703,91	113 957,76	TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE - MOBILITEES SCOLAIRE - PRISES ELECTRIQUES CAPTEURS - voir SUIVIR TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE
9022	CIMETIERE	552,00	1 500,00	TEMPOLOGIE PORTAL - voir 2022 - voir 2022 - voir 2022 - voir 2022
	TOTAL DES OPERATIONS	572 534,37	157 415,73	
CHAPITRE 16	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	606 699,60	158 580,13	
	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	70 137,18	0,00	EMPRUNTS - RIBUL de 1 centime & emprunt DEVIA - voir 2022 - voir 2022 - voir 2022 - voir 2022
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	70 137,18	0,00	
CHAPITRE	TOTAL DES DEPENSES REELLES	676 836,78	158 580,13	
CHAPITRE				
040	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 940,14	0,00	COMPENSATION PLUVIAL AGGLO
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	56 330,93	0,00	ECRIETURES TRAVAUX EN REGIE - CIMETIERE SALLE REINE VIDAL BARRIERES TALBINES PORTION VOIRIE TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE
	TOTAL	58 271,07	0,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	735 107,85	158 580,13	

VOTE PAR CHAPITRE	RECETTES INVESTISSEMENT	MONTANT	RESTE A REALISER	COMMENTAIRES
CHAPITRE	LIBELLE			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	71 172,17	270 156,16	SUBVENTIONS ACCOMPTE EPE ETUDES URBAINES - SOCIETE NUMERIQUE ACCESSIBILITE CLUB HOUSE - CAPTEURS CO2 - AVANCE PRIET W GROUPE SCOLAIRE - voir 2022 - voir 2022 - voir 2022 - voir 2022
CHAPITRE	TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT	71 172,17	270 358,16	
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	54 272,16	25 901,66	TAXE AMENAGEMENT FCVA EXERCICE DE FONCTIONNEMENT REPORTE - voir 2022 - voir 2022 - voir 2022 - voir 2022
	TOTAL DES RECETTES REELLES	125 444,33	296 159,80	
CHAPITRE 040	OPERATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	9 660,81	0,00	AMORTISSEMENTS DE AVENUE G BRASSEY - COMPENSATION PLUVIAL AGGLO
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 660,81	0,00	
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	9 660,81	0,00	
	TOTAL	135 105,14	296 159,80	



Le compte administratif se résume par la répartition suivante :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 322 598,61
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 069 716,55
RESULTAT EXERCICE 2022 / EXCEDENT	252 882,06
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE N-1 2021	241 771,14
RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2022/EXCEDENT	494 653,20

RECETTES INVESTISSEMENT	135 105,14
DEPENSES INVESTISSEMENT	735 107,85
RESULTAT EXERCICE 2022 / DEFICIT	600 002,71
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE N-1 2021	92 836,34
RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2022/ DEFICIT	507 166,37
RAR A REPORTER RECETTES	296 159,80
RAR A REPORTER DEPENSES	158 580,13
EXCEDENT DES RAR 2022	137 579,67

En conclusion, il apparaît un besoin de financement de la section d'investissement de 369 586,70€

Monsieur le Maire sort de la pièce

Il est proposé au conseil d'approuver le compte administratif du budget principal 2022.

Unanimité



5. Budget Annexe - panneaux photovoltaïques : Compte administratif 2022

Rapporteur : Ugo Carotti

Comme pour le budget principal, le compte administratif retrace l'exécution du budget panneaux photovoltaïques de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés.

Je vous en donne lecture par chapitre :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

VOTE PAR CHAPITRE		DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		COMMENTAIRES
CHAPITRE		LIBELLE	MONTANT	
.011		CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 216,41	ELECTRICITE/TELEPHONE/MAINTENANCE
.012		CHARGES DE PERSONNEL FRAIS ASSIMILES	12 300,00	FRAIS PERSONNEL
		TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE	13 516,41	
		TOTAL DES DEPENSES REELLE DE FONCTIONNEMENT	13 516,41	
.042		OPERAT* ORDRE TRANSFERT ENTRE SECT*	9370,22	ECRITURES AMORTISSEMENTS
		TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	9 370,22	
		TOTAL	22 886,63	

VOTE PAR CHAPITRE		RECETTES DE FONCTIONNEMENT		COMMENTAIRES
CHAPITRE		LIBELLE	MONTANT	
70		PRODUITS SERVICES DOMAINE ET VENTE DIVERSE	12 543,49	PRODUCTION INFERIEURE AUX ANNEES PRECEDENTES CAR
		TOTAL RECETTES GESTION COURANTE	12 543,49	PROBLEME SUITE CHANGEMENT COMPTEUR=LINKY
		TOTAL DES DEPENSES REELLE DE FONCTIONNEMENT	12 543,49	
		TOTAL	12 543,49	



Candillargues

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

VOTE PAR	DEPENSES INVESTISSEMENT		COMMENTAIRES
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	
		0,00	
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	0,00	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	0,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	0,00	

VOTE PAR CHAPITRE	RECETTES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	4 938,78	BESOIN SECTION INVESTISSEMENT
	TOTAL DES RECETTES REELLES	4 938,78	
.040	OPERATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	9 370,22	ECRITURES AMORTISSEMENT
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 370,22	
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	9 370,22	
	TOTAL	14 309,00	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	12 543,49
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	22 886,63
RESULTAT EXERCICE 2022/DEFICIT	10 343,14
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 2021	13 891,18
RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2022/ EXCEDENT	3 548,04

RECETTES INVESTISSEMENT	14 309,00
DEPENSES INVESTISSEMENT	0,00
RESULTAT EXERCICE 2022/EXCEDENT	14 309,00
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE 2021	4 938,78
RESULTAT EXERCICE 2022/EXCEDENT	9 370,22

Monsieur le Maire sort de la pièce

Il est proposé au conseil d'approuver le compte administratif du budget annexe 2022.

15 Pour ; 4 Abstentions



6. Budget principal : affectation des résultats de l'exercice 2022

Rapporteur : Ugo CAROTTI

Le résultat de l'exercice 2022 du budget principal fait apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement	494 653,20
Résultat N en section d'investissement / Déficit	- 600 002,71
Résultat N-1 en section d'investissement / excédent	92 836,34
Solde d'exécution d'investissement / Déficit	- 507 166,37
RAR Recettes d'investissement	296 159,80
RAR Dépenses d'investissement	158 580,13
EXCEDENT des RAR 2022	137 579,67
Besoin de la section d'investissement	369 586,70

Il ressort donc de l'exécution du budget 2022 :

Un résultat de la section d'investissement déficitaire de 507 166,37 € qui, compte tenu des restes à réaliser, génère un besoin de financement de 369 586,70 €.

Il est proposé d'affecter ce résultat sur le budget primitif du budget principal 2023 comme suit :

Fonctionnement : Recettes 002 : excédent de fonctionnement reporté : **125 066,50 €**

Investissement : Recettes 1068 : excédent de fonctionnement capitalisés : **369 586,70 €**

Unanimité



7. Vote des taux des taxes directes locales 2023

Rapporteur : Morgan Hillaire

Le Conseil municipal fixe chaque année le taux des taxes directes locales :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires,
- Taxe foncière sur les propriétés bâties,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le budget primitif pour 2023 devra prendre en compte une évolution prévisionnelle des bases fiscales estimée à 7,1 %.

Pour mémoire, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est effective depuis 2020 pour 80% des contribuables. Concernant les 20% restants (déterminés en fonction d'un niveau de ressources) la suppression de cet impôt s'est effectuée en trois ans jusqu'en 2023 (réduction de 30% en 2021, 65% en 2022 et totalité en 2023). Ainsi au 1^{er} janvier 2023, plus aucun contribuable ne paie la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis cette réforme, les communes bénéficient chaque année à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires continue à être perçu par les communes. Elles retrouvent leur pouvoir de fixation du taux pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à compter du 1^{er} janvier 2023.

Ainsi, il vous est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition de ces trois taxes (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et taxe d'habitation sur les résidences secondaires). Le résultat attendu pour 2023 est de **708 837 €**.

Il est proposé au Conseil municipal de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales suivantes :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties 38,15%**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties 87,80 %**
- **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 10,00 %**

Unanimité



8. Budget principal : budget primitif 2023

Rapporteur : Ugo CAROTTI

Je vais vous présenter le budget primitif qui se présente par chapitre en fonctionnement et en investissement.

BUDGET PRIMITIF BUDGET PRINCIPAL 2023

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			COMMENTAIRES
VOTE PAR CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	
.011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	328 291,31	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITE (électricité, entretien bâtiments, fournitures sco ... = gestion curante
.012	CHARGES DE PERSONNEL FRAIS ASSIMILES	615 933,97	Rémunérations, œuvres sociales, médecines du travail
.014	ATTENUATION DE PRODUITS	16 271,00	FPIC : fonds nationale de péréquation ressources intercommunales et communales = réversion aux communes et interco moins favorisées
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	159 512,17	Indemnités élus, SDIS, subventions aux associations
	TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE	1 120 008,45	
66	CHARGES FINANCIERES	26 918,88	ANNUITES EMPRUNTS + Frais Ligne de trésorerie
	TOTAL DES DEPENSES REELLE DE FONCTIONNEMENT	1 146 927,33	
.023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	231 373,67	PART D'AUTOFINANCEMENT DE LA SECT* D'INVESTISSEMENT
.042	OPERAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECT°	14 555,87	AMORTISSEMENTS HE AVENUE G BRASSENS ET ESTIMATION TRAVAUX ABORDS GROUPE SCOLAIRE- COMPENSATION PLUVIAL AGGLO
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	245 929,54	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 392 856,87	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
VOTE PAR CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	
70	PRODUITS SERVICES DOMAINE ET VENTE DIVERSE	66 456,22	CIMETIERE COLUMBARIUM - STATIONNEMENT FDI HABITAT - REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC - GARDERIE ...
73	IMPOTS ET TAXES	30 155,00	ATTRIBUTION COMPENSATION AGGLO
731	FISCALITE LOCALE	823 058,94	ETAT - TAXE FINALE SUR ELECTRICITE - - TAXE DE SEJOUR
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	297 744,20	DOTATIONS DE L'ETAT
75	AUTRE PRODUITS DE GESTION COURANTE	28 980,74	REVENUS DES IMMEUBLES = COMMERCE - HANGAR - ESPACE SIMONE VEIL + TERRAIN DERRIERE BOULODROME
	TOTAL RECETTES GESTION COURANTE	1 246 395,10	
	TOTAL DES DEPENSES REELLE DE FONCTIONNEMENT	1 246 395,10	
.042	OPERAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECT°	21 395,27	PROJET TER + NEUTRALISATON AMORTISSEMENT AGGLO
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 267 790,37	
.002	RESULTAT REPORTE	125 066,50	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT N-1
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 392 856,87	



BUDGET PRIMITIF BUDGET PRINCIPAL 2023

VOTE PAR	DEPENSES INVESTISSEMENT			COMMENTAIRES
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	RESTE A REALISER	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25 000,00	764,40	LICENCE + RAR SOLDE SITE DE LA COMMUNE
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	21 827,00	0,00	ATTRIBUTION DE COMPENSATION AGGLO
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	74 229,00	400,00	ARBRES TOULOUSAINES - LIVRES - PANNEAU LUMINEUX RAR ACHAT PETIT MATERIEL ESV
	TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE	121 056,00	1 164,40	
OPERATION				
9010	AMENAGEMENTS URBAINS	69 924,00	32 635,14	ETUDE URBAINE - PLU RAR SUIVANT CALENDRIER ETUDE URBAINE ET SOLDE FAISABILITE LOTISSEMENT
9011	VOIRIES COMMUNALES	22 000,00	0,00	ROUTES+CHEMINS COMMUNAUX+POTELETS+PANNEAUX
9012	BATIMENTS COMMUNAUX	207 471,69	2 654,82	MOE+TRAVAUX SALLE POLYVALENTE RAR ECOSTUDIO SALLE RENE VIDAL
9015	ELECTRIFICATION RURALE	394,40	6 668,01	COMPLEMENT HERAULT ENERGIE ABORDS ECOLES + RAR VOIE DOUCE
9020	GROUPE SCOLAIRE	131 042,76	113 957,76	EXTENSION GROUPE SCOLAIRE TRAVAUX & SECURISATION VOIRIE CHAUDIERE RAR TRAVAUX MOE GROUPE SCOLAIRE
9022	CIMETIERE		1 500,00	RAR THERMOLACAGE PORTAIL + BRANCHEMENT SAUR
	TOTAL DES OPERATIONS	430 832,85	157 415,73	
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	551 888,85	158 580,13	
CHAPITRE				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	60 280,59	0,00	ANNUITES DES EMPRUNTS
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	60 280,59	0,00	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	612 169,44	158 580,13	
CHAPITRE				
.040	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	21 395,27	0,00	TRAVAUX EN REGIE - NEUTRALISATION AMORTISSEMENTS
.001	SOLDE EXECUTION DE LA SECT* INVESTISSEMENT REPORTE	507 166,37	0,00	DEFICIT N-1
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	1 140 731,08	158 580,13	1 299 311,21

VOTE PAR CHAPITRE	RECETTES INVESTISSEMENT			COMMENTAIRES
OPERATION	LIBELLE	MONTANT	RESTE A REALISER	
9010	AMENAGEMENTS URBAINS	23 440,00	23 820,00	SUBVENTIONS OBTENUES RAR DES SUBVENTIONS ATTENDUES
9012	BATIMENTS COMMUNAUX	136 688,29	13 628,61	SALLE POLYVALENTE +RAR DES SUBVENTIONS SALLE RENE VIDAL
9020	GROUPE SCOLAIRE	0,00	232 909,55	RAR SUBVENTION A PERCEVOIR TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE
13	SUVENTIONS INVESTISSEMENT	5 340,86	0,00	SUBVENTION DSIL CLUB HOUSE
	TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT	165 469,15	270 358,16	
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	483 752,72	25 801,64	FCTVA - TAXE AMENAGEMENT - BESOIN SECTION INVESTISSEMENT RAR TAXE AMENAGEMENT
16	EMPRUNTS EN EUROS	108 000,00	0,00	EMPRUNTS CHAUDIERE
	TOTAL DES RECETTES REELLES	591 752,72	296 159,80	
.021	VIREMENT DE LA SECT* DE FONCTIONNEMENT	231 373,67	0,00	
.040	OPERATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 555,87	0,00	AMORTISSEMENTS HE AVENUE G BRASSENS -X ABORDS GROUPE SCOLAIRE- BORNE ELECTRIQUE -COMPENSATION PLUVIAL AGGLO
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	245 929,54	0,00	
	TOTAL	1 003 151,41	296 159,80	1 299 311,21

Vu la maquette du budget primitif, présentée par chapitre en fonctionnement et en investissement, la présentation du budget primitif se résume ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 392 856,87	1 392 856,87
Section d'investissement	1 299 311,21	1 299 311,21
Total	2 692 168,08	2 692 168,08

Il est proposé au conseil d'approuver le budget primitif du budget principal 2023.

Unanimité



Candillargues

9. Budget Annexe - panneaux photovoltaïque : affectation des résultats de l'exercice 2022

Rapporteur : Ugo CAROTTI

Le résultat de l'exercice 2022 du budget annexe « panneaux photovoltaïques » fait apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement	3 548,04
Résultat N en section d'investissement	14 309,00
Résultat N-1 en section d'investissement	- 4 938,78
Solde d'exécution d'investissement	9 370,22

Il est proposé d'affecter ce résultat sur le budget primitif des « panneaux photovoltaïques » 2022 comme suit :

Fonctionnement : Recettes 002 : résultat de fonctionnement reporté : 3 548,04 €.

Investissement : Recettes 001 : résultat d'investissement reporté : 9 370,22 €

Unanimité



10. Budget Annexe - panneaux photovoltaïque : budget primitif 2023

Rapporteur : Ugo CAROTTI

Je vais vous présenter la maquette du budget primitif par chapitre en fonctionnement et en investissement.

BUDGET PRIMITIF BUDGET PPHOTOVOLTAIQUES 2023

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			COMMENTAIRES
VOTE PAR CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	
.011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 631,82	ELECTRICITE/TELEPHONIE/MAINTENANCE
.012	CHARGES DE PERSONNEL FRAIS ASSIMILES	12 546,00	FRAIS PERSONNEL
66	CHARGES FINANCIERES	800,00	
	TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE	19 977,82	
.023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	
.042	OPERAT* ORDRE TRANSFERT ENTRE SECT*	9370,22	ECRITURES AMORTISSEMENT PANNEAUX PHOTO
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	9 370,22	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	29 348,04	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			COMMENTAIRES
VOTE PAR CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	
70	PRODUITS SERVICES DOMAINE ET VENTE DIVERSE	25 800,00	PRODUCTION PANNEAUX EN TENANT COMPTE DU PROBLEME LORS DE LA FACTURATION N-1
	TOTAL RECETTES GESTION COURANTE	25 800,00	
	TOTAL DES DEPENSES REELLE DE FONCTIONNEMENT	25 800,00	
.002	RESULTAT REPORTE	3 548,04	
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	29 348,04	

BUDGET PRIMITIF BUDGET PPHOTOVOLTAIQUES 2023

VOTE PAR CHAPITRE		DEPENSES INVESTISSEMENT	MONTANT	COMMENTAIRES
CHAPITRE		LIBELLE		
21		IMMOBILISATION CORPORELLE	428 400,00	TRAVAUX D'INVESTISSEMENT
		TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	428 400,00	
		TOTAL DES DEPENSES REELLES	428 400,00	
.001		SOLDE D'EXECUTION REPORTE	9 370,22	
		TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	437 770,22	437 770,22

VOTE PAR CHAPITRE		RECETTES INVESTISSEMENT	MONTANT	COMMENTAIRES
CHAPITRE		LIBELLE		
16		EMPRUNTS	428 400,00	
		TOTAL DES RECETTES REELLES	428 400,00	
.021		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	
.040		OPERATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	9 370,22	ECRITURES AMORTISSEMENTS PANNEAUX PHOTO
		TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 370,22	
		TOTAL	437 770,22	437 770,22



Candillargues

Vu la maquette du budget primitif, présentée par chapitre en fonctionnement et en investissement, la présentation faite du budget primitif peut se résumer ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	29 348,04	29 348,04
Section d'investissement	437 770,22	437 770,22
Total	467 118,26	467 118,26

Il est proposé au conseil d'approuver le budget primitif du budget annexe 2023.

Unanimité



11. Emprunts projet d'autonomie énergétique

Rapporteur : Ugo Carotti

Le projet d'autonomie énergétique délibéré lors du précédent conseil municipal a pour objectif de mettre la commune à l'abri des variations des coûts de l'énergie. Le marché sera lancé courant Avril.

Les économies réalisées permettront à la commune de réaliser des investissements sur le renouvellement du parc d'éclairage public entre autres.

L'objectif est de financer cette opération via un emprunt alimenté par la revente de l'excédent de notre production d'énergie. Ainsi nous envisageons une opération budgétairement neutre.

Etant donné la forte volatilité des taux et la tendance une forte hausse, il est intéressant de bloquer dorénavant une offre de prêt à taux fixe.

Nous avons sollicité plusieurs banques pour obtenir un financement pouvant aller jusqu'à la totalité du prix de l'opération étant donné que nous ne connaissons pas encore le montant de la subvention qui nous sera attribuée par l'état.

Voici une synthèse des offres reçues : (voir power point)

Nous ne demanderons qu'un déblocage partiel qui sera fonction de la subvention obtenue.

Il est proposé au conseil municipal :

- **De retenir l'offre du Credit Agricole au taux de 4,85% sur 20 ans.**
- **D'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer l'offre de prêt et procéder à toutes les opérations nécessaires au déblocage de fonds.**

Unanimité



12- Acquisition d'une balayeuse de voirie

Rapporteur : Nadine Fargier

La commune de Candillargues a conventionné avec le Pays de l'Or Agglomération pour bénéficier d'une prestation de balayage mécanisé ½ journée par semaine au tarif de 6347,72€ / an. Le résultat est jugé insuffisant.

La balayeuse actuellement utilisée par les services de l'Agglomération est obsolète et le service environnement envisage l'acquisition d'une nouvelle machine sollicitant ainsi une participation financière de la part de chaque commune dans une nouvelle convention de balayage réactualisant le coût de la prestation.

La nouvelle proposition pour la commune de Candillargues à partir du 1^{er} Janvier 2023 est la suivante :

- 11300€ par an concernant l'exploitation
- 5283 € par an concernant la participation à l'achat de la balayeuse.

Cela représente un montant total de **16 583€/an** soit une augmentation nette de **plus de 10 000€/ an (+ 161,24%)**.

La Mairie de Candillargues envisageait déjà d'internaliser cette prestation afin d'assurer un service plus complet et éviter de mobiliser constamment 3 personnes au balayage manuel.

Après consultation de nombreux professionnels de différentes marques, tous, après étude de terrain, proposent des balayeuses dont le volume se situe entre 400 et 800L. Le prix d'une balayeuse neuve avoisinant les 100 000€.

- La balayeuse proposée est équipée des options aspire feuille et nettoyeur haute pression 120 Bars, son coût de fonctionnement pour 2 jours de nettoyage / semaine, entretien inclus est estimé à 3500€/ an. (*Personnel, Carburant, entretien, assurance*).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- l'acquisition d'une balayeuse HAKO CM600 d'occasion récente, disposant de seulement 500h au compteur, entretenue chez le concessionnaire au prix de 26000€HT.
- D'engager la démarche de rupture anticipée de la convention de balayage mécanisé auprès du Pays de l'Or Agglomération.

Unanimité



13- Acquisition d'une licence IV

Rapporteur : Gaïd Le Bayec

Suite à de nombreuses et régulières mésententes entre les différents comités des fêtes et propriétaires de l'unique licence IV de la commune, l'exploitation d'une seconde licence IV par l'équipe du comité des fêtes est devenue une nécessité incontournable pour assurer l'organisation d'évènements réussis autour de nos traditions taurines.

Le Comité des fêtes détient le permis d'exploitation et loue chaque année une licence IV. Il faut ainsi transférer tous les ans une licence sur la commune de Candillargues ce qui induit un travail administratif important et une dépendance à la volonté et à la réactivité des services de la préfecture générant une incertitude sur la réussite de ce transfert.

Vous l'avez compris, la municipalité souhaite préserver et accompagner ces moments de vie uniques issus de notre culture locale, permettant à la population de se rassembler, et de partager des instants privilégiés. De plus, l'organisation re-centrée de ces évènements participe à l'attractivité et au dynamisme du village.

Ainsi, la commune de Candillargues souhaite se porter acquéreur d'une licence IV transportable, actuellement domiciliée au 3 place du cadran solaire 11200 Roubia, propriété de Madame GARCIA Stephanie pour la domicilier Salle René Vidal - 1 Rue du cercle 34130 Candillargues.

Le prix de cette licence est de 20 000€ hors frais de notaire qui s'élèvent à 1800€ HT (ceux-ci étant à la charge de l'acquéreur).

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver l'acquisition d'une licence pour l'exploitation d'un débit de boissons de IV^{ème} catégorie au prix de 20 000 € (hors frais de notaire) et la mettre à disposition du Comité des fêtes de Candillargues détenteur d'un permis d'exploitation.
- De désigner Maître Mallen-Drouin, de l'Office Notarial de Baillargues pour rédiger l'acte notarié,
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte notarié, ainsi que tous les actes et documents relatifs à ce dossier.

Unanimité



14- Instauration d'un périmètre d'étude

Rapporteur : Jacques Cruz

Le PLU en vigueur a été adopté le 8 janvier 2013. Il est actuellement en cours de révision.

Une étude de définition urbaine a été réalisée en amont afin d'assurer une révision cohérente et durable dont l'un des axes essentiels est la maîtrise de l'urbanisation.

Jusqu'à la délibération du PADD qui offrira la possibilité à la commune de sursoir à statuer les demandes d'autorisation d'urbanisme qui paraîtraient contraire au projet urbain global, la collectivité doit s'assurer que les opérations immobilières ne compromettent pas l'exécution de son projet urbain et de la stratégie d'aménagement qui en découle.

Il s'avère nécessaire de compléter la délibération 67/2020 en date du 04 janvier 2021 en instaurant un périmètre d'étude au sens de l'article L.424-1 du code de l'urbanisme sur **l'ensemble du village (zone rouge sur le plan annexé).**

Cette disposition permet à la commune d'opposer pour une période de dix ans, un sursis à statuer valable 2 ans aux demandes d'autorisation de travaux, de constructions ou d'installations qui pourraient porter préjudice à la mise en œuvre d'un projet d'aménagement urbain structuré, durable et cohérent.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'instaurer un nouveau périmètre d'étude sur l'ensemble du village suivant le plan cadastral annexé (zone rouge), conformément aux dispositions de l'article L.424-1 du Code de l'urbanisme,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou, à défaut, le premier adjoint en charge de l'urbanisme à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Unanimité



15- Création et suppression de postes - Tableau des effectifs

Rapporteur : Stephanie Pradon

Lors du dernier conseil, avait été délibéré la création a compter du 1er Janvier 2023 des postes suivants :

- 1 ATSEM principal de 2ème classe
- 1 Adjoint administratif principal de 1ère classe

A compter du 1er Mars 2023 :

- 1 Adjoint technique principal de 2ème classe

Suite aux avis favorables en date du 3 février 2023 du CST du CDG34 il convient de proposer au conseil municipal la suppression des postes inoccupés suivants :

1 ATTACHÉ – 1 ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{NDE} CLASSE – 1 ADJOINT TECHNIQUE – 1 ATSEM PRINCIPAL 1ERE CLASSE

CADRE D'EMPLOI	CATÉGORIE	EFFECTIF	DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	3	35H
Adjoint administratif		3	30H
			35H
			26 H
Agent de maîtrise	C	1	35H
Adjoint technique	C	2	35 H
		1	15 H 30
		1	14 H
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	35h
ATSEM principal de 2ème classe	C	2	35H

Remarque de Monsieur Thierry VERNIÈRE : poste vacant à rajouter pour la prochaine fois sur le tableau.

Unanimité



16- Ouvertures dominicales

Rapporteur : Laurence Navarro

La Loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite « Loi Macron » a fait évoluer les règles en matière d'ouverture dominicale, notamment celle des « Dimanches du Maire ». Le nombre maximum de dimanches dérogatoires au principe du repos dominical pouvant être autorisés par le maire est ainsi passé de 5 à 12.

Dans le cas où l'autorisation d'ouverture excède 5 dimanches par an, le maire de la commune doit saisir pour avis le conseil communautaire, en addition de la consultation préalable obligatoire des organisations d'employeurs et des salariés intéressés et de l'avis du Conseil Municipal. L'EPCI doit délibérer sous deux mois, à défaut de quoi son avis est réputé favorable. La loi du 8 août 2016 a prévu que la liste des dimanches concernées établie avant le 31 décembre de l'année N-1 puisse être modifiée en cours d'année.

A la demande de la direction d'intermarché Candillargues, Monsieur le Maire a saisi l'Agglomération du Pays de l'or pour déroger au principe du repos dominical des salariés des commerces de détail alimentaires de sa commune sur les 11 dimanches suivant en 2023 :

23 Avril - 21 Mai - 4 Juin - 11 Juin - 16 Juillet - 30 Juillet - 13 Aout - 3 septembre
22 octobre - 10 Décembre - 17 Décembre

Ainsi que sur le jour férié suivant (déduit des « Dimanches du Maire » dans la limite de 3)

Mercredi 1 Novembre 2023

Le Conseil d'Agglomération ayant émis un avis favorable,

Le Conseil Municipal est invité à :

➤ **Donner un avis favorable à la dérogation au principe du repos dominical accordée par le Maire pour l'ouverture des commerces de détail alimentaires, sur la commune de Candillargues, suivant la liste des 11 dimanches et 1 jour férié proposée pour l'année 2023.**

18 Pour ; 1 Contre



17- Motion de soutien aux traditions taurines

Rapporteur : Anthony Melin

Le débat politique récent a produit la mise au ban de la bouvine, après la corrida, la chasse et de la ruralité dans son ensemble. Candillargues et le Pays de l'Or sont des territoires riches de leurs traditions et nous nous battons pour les conserver.

Notre soutien c'est aussi le message de notre territoire et de sa population ici engagée.

Les traditions camarguaises sont le ciment de l'appartenance à notre terre, le sentiment d'appartenance à un territoire et sera l'un des atouts majeurs de la résilience. A l'heure où les habitants et les élus se questionnent et cherchent des solutions pour s'adapter aux transformations écologiques et sociétales de nos territoires, il apparaît urgent de soutenir ce qui rassemble.

Candillargues et le Pays de l'or ont répondu largement à l'appel du 11 février et je salue la mobilisation de toutes celles et ceux qui, dans un mouvement pacifique sont venus nombreux pour préserver notre mode de vie.

C'est pour ces raisons que nous vous proposons la motion de soutien aux traditions annexée.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29

Vu la tribune publiée le 7 janvier 2023 dans le journal "Le Monde", tribune émanant de cinquante personnalités politiques et des associations animalistes visant à réformer la bouvine sur l'ensemble du territoire national.

CONSIDERANT que des élus issus des partis « Parti animaliste », des collectifs issus des mouvements anti spécistes et d'autres groupes minoritaires tendent à remettre en cause de nombreuses activités culturelles constitutives de l'identité de notre territoire,

CONSIDERANT qu'en Camargue et en Petite Camargue, on célèbre le taureau au point qu'à la fin de leur vie, les plus grands cocardiers sont statufiés,

CONSIDERANT que de nombreux ronds-points aux entrées de nos villages du Languedoc et de Provence sont ornés de taureaux statufiés pour mettre l'animal à l'honneur et rappeler la force et la puissance absolue de tout un territoire,

CONSIDERANT la fragilisation potentielle de filières économiques importantes de notre territoire (tourisme et activités de traditions taurines publiques et privées notamment),

CONSIDERANT que notre territoire, sa culture, ses traditions ne reposent que sur un équilibre fragile, mais indispensable, qui perdure grâce à la volonté de l'homme, la fierté du taureau et la bravoure du cheval,

CONSIDERANT qu'avec le travail des éleveurs manadiers garants de la sécurité sanitaire des animaux et de leur bien-être,



Candillargues

CONSIDERANT que la relation entre l'homme, le cheval et le taureau est essentielle pour l'économie de notre territoire et que sans les taureaux, le paysage camarguais se trouverait totalement bouleversé,

CONSIDERANT que plusieurs millions d'euros sont générés par l'activité taurine et que ces retombées restent presque en totalité sur le territoire,

CONSIDERANT que de nombreuses collectivités soutiennent financièrement la bouvine au travers de leurs actions culturelles, sportives et financières avec de nombreuses associations,

CONSIDERANT qu'au travers des fêtes de village, ces traditions contribuent au maintien des liens tissés par des femmes et des hommes depuis des générations,

CONSIDERANT qu'au moment où l'on s'interroge sur l'individualisme galopant, ce rôle essentiel dans le maillage social doit être une priorité,

CONSIDERANT que plusieurs personnalités politiques et associatives (maires, parlementaires, présidents d'intercommunalité, Conseillers départementaux, Conseillers régionaux, d'associations spécialisées...) soutiennent la culture bouvine et appellent à manifester à Montpellier le 11 février 2023,

CONSIDERANT qu'il convient de soutenir l'association "Union des Jeunes de Provence et du Languedoc pour la défense de nos traditions", qui regroupe 38 associations de jeunes représentant 3 000 adhérents,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire et à son Conseil Municipal, au Président d'intercommunalité et aux Conseillers communautaires, d'émettre des vœux sur tout objet d'intérêt local.

Sur proposition de M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

APPROUVE la présente motion en faveur de la bouvine, des traditions taurines et de la ruralité,
APPROUVE la poursuite de la promotion du patrimoine culturel matériel et immatériel relatif à la course camarguaise,

COMMUNIQUE à Mesdames et Messieurs les parlementaires du Gard, de l'Hérault, des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse, la présente motion visant au rejet de la réforme de la bouvine demandée par des élus du Parti animaliste,

Le Conseil Municipal est invité à :

- Approuver la présente motion en faveur de la bouvine, des traditions taurines et de la ruralité,
- Approuver la poursuite de la promotion du patrimoine culturel matériel et immatériel relatif à la course camarguaise.

Unanimité



Candillargues

18- Questions orales

Monsieur VERNIÈRE demande :

« Nous souhaiterions connaître l'état d'avancement de la restructuration du site internet de notre commune et être informés des dates de sa mise en service ? »

Monsieur le Maire répond :

Le nouveau site est actuellement en cours de développement en interne. La technicité demandée par la programmation et la mise en œuvre d'un nouveau site internet prenant du temps, son lancement, en remplacement du site actuel, prendra effet avant l'été. Dans l'attente, nous avons repris l'alimentation du site internet actuel (exemple : cloclo).

A noter : le contenu du nouveau site se base sur celui du site actuel, dont nous rappelons qu'il a été conçu à l'époque de la précédente équipe municipale. Ce contenu a été complété et mis à jour autant que possible. Nous invitons donc bien entendu chaque élu(e) à faire toute remontée utile sur les contenus qui pourraient manquer sur ce dernier à notre conseillère municipale déléguée, Mme Fesquet.

Elle est souffrante aujourd'hui mais prendra en compte toute remontée dans ce projet.

Cloture de la séance : 19h53

Le secrétaire de séance
Morgan HILLAIRE



Le Maire,
Anthony Melin



